

## Compte-rendu de CAPA

### accès à la Hors classe des certifiés



Tardivement tenue et reportée dans l'attente de la communication par le ministère du nombre de promotions possibles, la CAPA traitant, entre autres, de l'accès à la hors-classe des certifiés s'est tenue le 3 juillet 2018.

L'administration rectorale a semblé estimer que ce point serait expédié rapidement car non seulement en début de séance nous avons découvert de nouveaux documents sur un autre point à l'ordre du jour (examen des refus de temps partiels, point qui sera finalement retiré). Mais en plus, elle avait prévu la durée étonnante et peu crédible d'une heure pour cette CAPA ! Une heure pour étudier le tableau de promotions alors que le barème était profondément modifié cette année ! C'était faire peu de cas du travail des élus et des attentes légitimes des collègues. Il est vrai qu'en matière d'affaiblissement du paritarisme, les projets ministériels sur le rôle des CAP vont dans le même sens.

Au vu de l'importance du sujet pour les collègues et des nouvelles procédures, nous sommes intervenus sur tous les aspects de cette promotion et la séance a duré ... presque cinq heures.

Tout d'abord, nous nous sommes félicités de l'utilisation pour la première fois d'un barème national à la place d'un barème académique. C'est une de nos anciennes demandes, elle permet un traitement identique quelle que soit l'académie. Ce barème avait été publié dans l'us mag n°776. Nous avons aussi acté favorablement l'augmentation importante du nombre de promus pour notre académie : + 11 %. Ainsi ce sont 261 collègues qui ont été promus (258 en séance puis 3 de plus après décision ministérielle) contre 236 l'an dernier.

Dans cette période, qui précède les élections professionnelles de décembre, où la communication de certaines organisations syndicales concurrentes ressemble davantage à de la désinformation, il est bon de rappeler les acquis obtenus pour les collègues par le SNES-FSU !

Le barème est fondé pour une part sur l'ancienneté de carrière des collègues (progressive, 10 points en plus par an) et pour une seconde part sur l'appréciation du Recteur basée sur les avis des évaluateurs primaires : chefs d'établissement et inspecteurs.

Sur ce dernier point, nous avons interpellé le Recteur car certains évaluateurs semblent avoir interprété très librement les textes réglementaires.

En effet, alors que l'avis maximal (très satisfaisant) était limité à 20 % du nombre de candidats, comment expliquer que dans certains établissements le taux soit très faible ? 0 % au lycée du Muy, au lycée L. de Vinci à Antibes, au lycée Bristol à Cannes, 6 % à Paul Augier (1 TSAT sur 18), 7 % au lycée Carnot à Cannes ? Dans une moindre mesure on retrouve aussi des disciplines où les inspecteurs n'ont pas atteint le seuil de 20 % (sii, espagnol, anglais, arts plastiques). En plongeant dans les détails des barèmes on découvre aussi des établissements où le choix a été fait de donner l'avis maximal à des collègues à l'échelon 9 plutôt qu'à l'échelon 11, heureusement que le barème accorde une grande part à l'ancienneté ! Mais n'est-il pas choquant de constater que, selon sa discipline ou son établissement, la probabilité de promotion soit différente ? D'autant plus quand ce seuil de 20 % peut être largement dépassé dans d'autres établissements ? Nos interlocuteurs n'ont pas nié ce souci, qui ne date pas des nouvelles modalités d'évaluation. Mais force est de constater qu'il n'y a pas une grande volonté d'y mettre fin.

Nous avons aussi pointé les dégradations d'avis par rapport à l'année dernière. L'an dernier, 5 avis

étaient possibles, cette année seulement 3. Les termes employés posent souci : que penser d'une évaluation jugée satisfaisante alors que l'an dernier la candidature était très bonne ? Plus choquant encore : certains collègues ont perdu l'avis maximal (candidature exceptionnelle) obtenu en 2017, la dégradation est ici indubitable.

En outre, les avis des collègues non promus sont censés être définitifs ! Cela s'ajoute au contingentement de 20 %, et provoque mécaniquement de très nombreuses dégradations d'avis. Dans certaines situations cela posera aussi, dans le futur, un problème d'équité entre les candidats dans la mesure où certains auront eu un rendez-vous de carrière et d'autres non. Un réexamen, décidé nationalement, de l'avis rectoral devrait être rendu possible.

Lors de notre travail de préparation nous avons envisagé des solutions pour régler ces deux problèmes. Par exemple, nous avons proposé d'attribuer lorsque le quota n'était pas atteint (établissement ou ipr), l'avis TSAT à des collègues en priorité au 11ème échelon non prévus promus et dégradés sans justification. Cela assurait la promotion de 21 collègues en fin de grade rejoignant ainsi nos mandats de hors classe pour tous.

Evidemment cela demandait un réexamen de l'ensemble du tableau et un changement des appréciations du recteur. Ce travail minutieux de croisement de plusieurs critères, que nous avons été les seuls élus des personnels à effectuer, a semblé insurmontable à l'administration. Elle a préféré se baser principalement sur un seul critère : l'âge des candidats. A ce titre, plusieurs collègues ont été intégrés au tableau des promus, très souvent à notre demande.

Pour la première fois dans notre académie, des collègues au 9ème échelon, très proches de la retraite mais qui avaient encore la possibilité de gagner un échelon, ont été promus à la faveur d'un front commun regroupant l'administration et les autres organisations syndicales malgré notre opposition ... Nous considérons en effet que cet avancement doit être accordé en priorité aux collègues qui ne peuvent plus bénéficier d'aucune autre promotion.

Le cas des collègues ayant obtenu l'avis minimal alors que leur candidature avait été jugée au moins bonne en 2017 a aussi été évoqué. Les collègues au 11ème échelon ont, là aussi, été mis en avant. Le Recteur s'est engagé à réexaminer les ruptures excessives d'avis.

Bref dans cette période transitoire entre deux régimes d'accès à la hors classe, des soucis demeurent, mais globalement davantage de collègues accéderont à la hors classe. Cette CAPA a de plus bien montré qu'il y a un gouffre entre la capacité à communiquer et à s'indigner de certains et le réel travail avant et pendant les CAP. Les futures élections professionnelles seront décisives pour renforcer le poids des élus SNES-FSU.